



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation du tarif EJP - électricité

Question écrite n° 44800

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le tarif EJP d'EDF. À la suite de la publication au *Journal officiel* du 30 janvier 2022 d'un arrêté du 28 janvier 2022 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité jaunes et verts applicables aux consommateurs en France métropolitaine continentale, le tarif EJP d'EDF a changé depuis février 2022. Le prix du kWh d'électricité diminue pour les jours normaux, passant de 0,1498 euro à 0,1283 euro. En revanche, pour les jours de pointe mobile, dits EJP, le prix du kWh augmente : il passe de 0,3741 euro à 0,9418 euro soit une hausse de 151 % ! Cette nouvelle augmentation du tarif EJP a un impact significatif sur le montant total des factures des clients représentant en moyenne une hausse de +9,1 %. Elle souhaiterait qu'il lui indique les raisons pour lesquelles le bouclier tarifaire limitant à 4 % la hausse des tarifs de l'électricité n'est pas appliquée pour les contrats EJP.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44800

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2022](#), page 1658

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)